



PRODUITS D'HYGIÈNE PERSONNELLE DURABLES

Des solutions favorables à une réduction à la source des matières résiduelles !

Dans le cadre de la 22^e édition de la Semaine québécoise de réduction des déchets qui se déroule du 21 au 30 octobre sous le thème « Repenser pour mieux réduire », la Ville de Saint-Basile-le-Grand souhaite rappeler à ses citoyens qu'un [programme d'aide financière pour l'achat de produits d'hygiène personnelle durables](#) est mis à leur disposition.

Diminuez votre production de déchets au quotidien !

En conformité avec le principe des [3RV-E](#) (réduction à la source, réutilisation, recyclage, valorisation puis, en dernier recours, élimination) auquel adhère la Ville, cette aide financière vise à réduire la quantité de déchets et l'impact environnemental générés par la communauté en couvrant l'achat des produits d'hygiène durables suivants :

- Couches lavables pour bébés ;
- Culottes d'entraînement à la propreté ;
- Compresses d'allaitement lavables ;
- Coupes et culottes menstruelles ;
- Éponges de mer menstruelles ;
- Serviettes hygiéniques et protège-dessous lavables ;
- Culottes d'incontinence urinaire.

Quand on sait qu'une personne utilisera en moyenne 15 000 produits d'hygiène personnelle jetables au cours de sa vie, soit l'équivalent d'environ 150 kg (330 lb) de matières résiduelles, il est difficile d'ignorer les nombreux **avantages écologiques et matériels** qu'offrent les produits d'hygiène réutilisables. À ce propos, voici quelques faits significatifs :

- La composition des produits jetables les rend non recyclables et non compostables.
- Chaque année, au Québec, l'utilisation de couches lavables contribue à réduire de 15 % la quantité de couches à usage unique jetées, évaluée à 600 millions.
- Une couche réutilisable remplace 230 couches jetables.
- Avant d'atteindre le stade de la propreté, un enfant utilisera environ 25 couches réutilisables. Cette quantité équivaut à plus de 5 000 couches jetables.
- Les couches lavables peuvent être utilisées par un autre enfant dans la même famille.
- Chaque année, 15 fois plus de produits de protection menstruelle jetables que réutilisables sont utilisés.
- La majorité des produits hygiéniques à usage unique doivent être changés toutes les trois ou quatre heures, alors que les options réutilisables ont une durée de vie variant entre 5 et 10 ans.

- Les sites d'enfouissement dans lesquels sont acheminés les produits jetables produisent du méthane, un gaz à effet de serre agissant sur le réchauffement climatique. Ces derniers mettront jusqu'à 500 ans à se décomposer.

Réduire les matières synthétiques et les substances chimiques

Mis à part permettre aux foyers de diminuer de façon substantielle leur production de déchets, les produits d'hygiène personnelle durables constituent une alternative plus saine que les options jetables pour les individus qui les utilisent. En effet, contrairement à la plupart des solutions jetables qui sont blanchies au chlore et contiennent des résidus de substances chimiques (pesticides, dioxine, etc.) à l'origine de problèmes gynécologiques, les produits réutilisables sont plus sécuritaires et sûrs pour la santé.

Dépourvus de plastique, ces derniers se composent souvent de coton biologique. Plutôt que d'être blanchi au chlore, comme c'est le cas dans les solutions jetables, le coton biologique est blanchi au peroxyde d'hydrogène, ce qui en fait un tissu exempt de pesticides et donc, moins préoccupant pour le bien-être des personnes qui privilégient ces alternatives « zéro déchet ».

Une aide financière englobante et inclusive !

Rappelons que ce programme d'aide financière s'inscrit en cohérence avec les objectifs de la [politique de développement durable](#), de la [politique familiale](#) et du [plan d'action à l'égard des personnes handicapées](#) de la Ville, prônant l'accès aux produits d'hygiène durables et l'inclusion de tous les Grandbasiloises et Grandbasilois.

Vous souhaitez en bénéficier ?

Le programme d'aide financière est destiné aux résidents permanents de Saint-Basile-le-Grand. La Ville leur offre un remboursement correspondant à 50 % du coût d'achat des produits d'hygiène personnelle durables, neufs ou usagés, ou du matériel de confection, jusqu'à un montant maximal de 150 \$. Pour être admissibles, les demandeurs doivent soumettre certaines pièces justificatives. Plus d'informations sont disponibles au villesblg.ca/subvention.

Pour tous les détails

Pour plus d'information ou pour remplir le formulaire et le contrat d'engagement, consultez le villesblg.ca/subvention.